



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 février 2022

| | |
|--|-----------|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 15 |
| VOTANTS | 19 |
| DATE DE CONVOCAION | |
| 18 février 2022 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| = 4 MARS 2022 | |
| Codification : 7.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le | |
| - 4 MARS 2022 et publication du | |
| - 4 MARS 2022 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |
| | |

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-cinq** février le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit février deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h06), Patrick PORNET (arrive à 20h18) et Roseline TRAMBOUZE

Absente avec excuse :

Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Bernard PLACE
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2022-006 : Débat d’Orientations Budgétaires

M M. le Maire introduit la séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel.

Tout d’abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l’ensemble de l’exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l’investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s’est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montant pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d’orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

Il ajoute que ce débat d’orientation budgétaire est différent des précédents car celui-ci est le premier du Plan Pluriannuel d’Investissement jusqu’à la fin du mandat en 2026, l a donc un double objectif.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220225-2022-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

Publication : 04/03/2021

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2022. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d'abord, le **compte administratif 2021** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2021 : il en ressort un excédent définitif de 285 698,89 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, au vu du réalisé 2021. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment la défense incendie (montant qui serait à diminuer), la table d'orientation, la réhabilitation de l'ancien cuvage, la maçonnerie et l'enduit du mur de l'école publique, les travaux de l'ancienne pharmacie, l'aménagement des abords des vestiaires de foot...

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2022**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal. Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : **l'état de la dette**. Si la commune ne contracte pas de nouvel emprunt, l'annuité d'emprunt va fortement diminuer à partir de 2023 car des prêts vont arriver à leur terme.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Mme VALADE, Madame MOUSSIÈRE de la trésorerie. Cette dernière a apporté son analyse sur l'état financier de la commune. La commune a des finances saines et une bonne capacité d'autofinancement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat et avant le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 24 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas

augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 25 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil.

Où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2022.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 3 mars 2022

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220225-2022-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

Publication : 04/03/2021